



NEWSLETTER UNIPAAR

“À CÔTÉ DU TERRAIN”



Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'UNIPAAR poursuit avec détermination son action à votre service.

Notre rôle est clair : défendre vos intérêts, rendre visibles vos métiers, contribuer à bâtir un environnement professionnel plus juste, plus stable et plus épanouissant et vous accompagner dans votre montée en compétences tout au long de votre carrière.

J'ai le plaisir de vous annoncer le renouvellement de nos conventions avec la Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby ! Marqueur d'une réelle reconnaissance et confiance entre nos institutions, nous poursuivrons les saisons suivantes nos travaux communs.

Avec la **FFR**, pour les 3 saisons à venir (jusqu'au 30 juin 2028) ! Ce partenariat permettra aussi la réalisation de la 3^e et 4^{ème} étude Emploi, Rémunération et Bien-être au travail, un outil indispensable pour porter votre voix (voir p.2, publication des résultats le 04/12 à 14h).

Notre visibilité sera renforcée via notre présence annuelle au Congrès de la FFR, notre invitation à l'Assemblée générale, et l'ouverture de discussions sur une possible entrée de l'UNIPAAR au Comité directeur.

Avec la **LNR**, pour 2 saisons (jusqu'au 30 juin 2027) ! Nous serons également pleinement intégrés à la Nuit du Rugby, participerons au prochain plan stratégique, et travaillerons sur la prévention des risques psycho-sociaux, un sujet majeur pour nos professions.

Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif et témoignent de la reconnaissance grandissante de nos métiers au sein du rugby français. L'UNIPAAR continuera à vous représenter avec exigence et à œuvrer pour un environnement professionnel toujours plus juste et protecteur.

Notre avenir ne sera qu'à vos côtés, parce nous croyons en la force du collectif.

Etude Emploi, rémunération et bien-être au travail : elle est finalisée !

Nous l'avons présenté au groupe de travail composé d'un représentant de la **FFR**, de la **LNR**, des Ligues régionales et des **clubs** de **PROD2** et **TOP14** le 6 novembre.

Prochaines étapes : présenter les résultats aux élus FFR le 25 novembre, aux élus LNR (date à déterminer), et vous la présenter chers adhérents lors du prochain **UNIPAARTAGE**, votre webinaire, le jeudi 4 décembre à 14h en visio Teams. Il est encore temps de t'inscrire [ICI](#).

De nombreux nouveaux paramètres pris en compte : le genre, le secteur géographique de la structure employeur, plus de métiers, plus de tranches de rémunération pour une étude toujours plus complète, précise et utile pour vous au quotidien.

➡ retour sur le 3ème UNIPAARTAGE du 4 novembre sur la **Transversalité des métiers dans les organisations**, par Mathieu BLIN.

Une forte participation de votre part qui représente un réel encouragement pour continuer et vous en proposer de nouveaux dans les prochaines mois.

Merci aux salariés de la LNR pour leur participation lors de la réunion du 19 novembre. Des échanges constructifs et appréciés.

ACTUS SOCIALES



À retenir en 30 secondes

- Le PLFSS 2026 a été partiellement voté à l'Assemblée : un amendement suspend jusqu'en 2028 la réforme des retraites (gel de l'âge légal, stabilité des cotisations).
- Le texte modifié est désormais transmis au Sénat pour examen.
- Le PLF 2026 prévoit de ramener le déficit public à -4,7 % du PIB, en misant fortement sur la maîtrise des dépenses de l'État.
- Il propose une hausse des recettes via des taxes sur le capital (holdings), plus d'effort fiscal sur les revenus élevés, et une rationalisation des niches.
- À venir : l'examen complet du PLF se poursuit au Parlement (Assemblée + Sénat), avec des arbitrages possibles.

Comment adhérer ou réadhérer à l'UNIPAAR ? (promis c'est simple et rapide !)

Maintenant que tu connais bien l'UNIPAAR, tu te demandes à coup sûr comment nous rejoindre et adhérer au Mouvement !

Rien de plus simple !

Deux types d'adhésions : **non-cadre à 60€** (soit 20,80 €/an après réduction d'impôts) et **cadre à 120€** (soit 40,80 €/an après réduction d'impôts).

Tu peux prendre ton adhésion à n'importe quel moment de l'année, elle est **valable 1 an**, de **date à date**.

Tu as 3 modalités de paiement :

- Par **virement bancaire** ;
- Via notre **Site Internet** : www.unipaar.fr
- Par **mandat de prélèvement SEPA** en 3 fois : 1/3 à l'adhésion, 1/3 à 3 mois et 1/3 à 6 mois.

Tu trouveras toutes les informations nécessaires dans le bulletin d'adhésion joint à ce mail.

Et si tu doutes encore, n'hésite pas à contacter Alex Gerbaud, notre Responsable salarié au : 07 86 58 66 29 ou alex.gerbaud@unipaar.fr

AGENDA UNIPAAR

- **Mercredi 3 novembre à 17h** : rendez-vous salariés à PROVALE
- **Jeudi 4 décembre** :
 - 12h : rendez-vous salariés au Stade Toulousain
 - 14h : 4ème UNIPAARTAGE : restitution de l'étude
 - 17h : rendez-vous salariés à la Ligue Occitanie de Rugby.
- **Mardi 9 décembre à 18h** : assemblée générale de l'UNIPAAR
- **Jeudi 5 et vendredi 6 février** : Forum Formation à Toulouse



NOS PARTENAIRES

